

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 10186

présenté par
Mme Bonnivard

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 8, substituer au mot :

« mineurs »

les mots :

« âgés de moins de dix-huit ans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel visant à préciser la mesure d'âge plus clairement.